

MAG RÉGLEMENTAIRE

NUMÉRO 2

Découvrez l'actualité du secteur du BTP
et de la protection sociale

À DÉCOUVRIR DANS CE NUMÉRO

LA START-UP ELLCIE HEALTHY
ET SON INNOVATION POUR
LA PRÉVENTION

LE RECRUTEMENT :
CASSE-TÊTE DU BTP



MBTP
GRUPE APICIL

ÉDITO

Être au plus près des besoins de nos adhérents est une des missions de la mutuelle depuis plus de 90 ans. Nos équipes sont à vos côtés, chefs d'entreprise et responsables du BTP, pour vous accompagner sur le volet de la protection sociale et de la prévention des risques professionnels.

Nous vous avons demandé : « Quelles sont vos problématiques ? Les sujets qui vous interpellent ? », lors de la Matinale MBTP du 7 octobre dernier. Vous nous avez parlé de recrutement, de réglementation et de prévention des risques. Nous vous avons écouté, ainsi vous pourrez découvrir dans cette édition un article consacré au recrutement avec le témoignage de Nelly Gaugirand, une professionnelle du BTP. Ce sera aussi l'occasion de lire l'interview-rencontre avec Thierry Muela, directeur industriel d'une start-up, qui fabrique des lunettes qui préviennent, entre autres, l'endormissement au volant.

Je vous souhaite une bonne lecture !



Clémence MAZERAU

Responsable Communication, Marketing et Digital

ADHÉRENT MBTP,
PARRAINEZ
UNE ENTREPRISE
OU UN ARTISAN
DU BTP !



Et bénéficiez
jusqu'à 500€
de chèques-cadeaux !

Plus d'informations sur [mutuelle-mbtp.com](https://www.mutuelle-mbtp.com)

MBTP SE - Mutuelle affiliée à la FNMF, régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée sous le n° 390 917 953 dont le siège social est situé 5 rue Jean-Marie Chavant 69369 Lyon Cedex 07.

API SERVICES bénéficient aux membres participants des organismes assureurs du GROUPE APICIL couverts directement par l'intermédiaire de leur entreprise par un contrat d'assurance complémentaire santé éligible, ainsi que leurs ayants droit au contrat. Document d'information non contractuel. Le détail et les modalités d'application (éventuels faits générateurs, limitations ou exclusions) sont décrits dans les conditions générales des garanties d'assistance valant notice d'information « API SERVICES », disponibles dans votre espace client. FILASSISTANCE INTERNATIONAL – Société anonyme au capital de 4 100 000 €, dont le siège est situé 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINT CLOUD Cedex – immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 433 012 689. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – 4 Place de Budapest, CS 92459 – 5436 Paris Cedex 09.

Communication non contractuelle à caractère publicitaire. Décembre 2021 SP21/FCR1213101131PROV - Images utilisées sous licence Shutterstock.

SOMMAIRE

PAGE 4 / MBTP DONNE LA PAROLE
AUX ENTREPRISES

PAGE 8 / LA NOTIFICATION AT/MP
DÉMATÉRIALISÉE
DEVIENT OBLIGATOIRE

PAGE 5 / ELLCIE HEALTHY, LAURÉAT
DU PRIX MBTP PRÉVENTION
ET SANTÉ AU TRAVAIL

PAGE 9 / API SERVICES : ILS
SIMPLIFIENT LA VIE DE
VOS COLLABORATEURS

PAGES 6/7 / LE RECRUTEMENT :
CASSE-TÊTE DU BTP

PAGES 10/11 / ADDICTIONS EN ENTREPRISE :
LE RÔLE ESSENTIEL
DE LA PRÉVENTION



Faites-nous part de vos idées pour
le prochain Mag Réglementaire !

Rendez-vous sur [mutuelle-mbtp.com](https://www.mutuelle-mbtp.com)



MBTP DONNE LA PAROLE AUX ENTREPRISES

Le 7 octobre dernier, MBTP a donné la parole aux entreprises lors de sa Matinale, organisée dans le cadre de la Semaine de la Relation Client. Au programme, des échanges riches entre décideurs du BTP et un focus « innovation et prévention » avec la start-up Safehear. Retour sur la Matinale.

DES SUJETS QUI VOUS INTÉRESSENT

Journalistes d'un jour, nos experts ont participé à la conférence de rédaction du Mag Réglementaire. Ce sont eux qui ont proposé les sujets de ce numéro, au plus proche de leur quotidien de professionnels.

« J'aimerais continuer à trouver des articles réglementaires et pratiques, comme celui sur l'hygiène sur les chantiers », « Il serait intéressant d'avoir des informations sur les services inclus à notre contrat santé collectif », « Le recrutement, c'est un vrai sujet ! », voilà quelques-unes des suggestions des responsables des ressources humaines, gestionnaires de paie et adjoints de direction participant à l'échange.

UN TEMPS FORT POUR L'INNOVATION ET LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La Matinale MBTP a aussi laissé une large place à l'innovation et à la prévention, qui sont au cœur des métiers du BTP.

La mutuelle est d'ailleurs engagée aux côtés des professionnels du secteur pour les accompagner dans leurs démarches. Ainsi, c'est la start-up Safehear, lauréate 2020 du prix MBTP Prévention et Santé au Travail, qui a présenté **Louis, son oreillette connectée permettant la communication en milieu bruyant.** La co-fondatrice et dirigeante de Safehear, Hélène Jérôme, a pu revenir sur cette « success story » à la lyonnaise. L'entreprise entame aujourd'hui sa phase d'industrialisation, après une levée de fonds réussie et des tests grandeur nature dans l'industrie et le BTP.

La technologie Safehear a retenu l'attention des participants. « C'est un produit très intéressant », salue Nelly Gaugirand,

adjointe de direction de l'entreprise COREF, spécialisée dans la fumisterie industrielle.

« Quand il existe des innovations comme celle-là, il est judicieux que les entreprises du BTP soient informées. Passer par la mutuelle est un bon canal. Cet intérêt de MBTP pour l'innovation est un volet que je ne connaissais pas et c'est une belle surprise ! »

Nelly Gaugirand

Pour en savoir plus sur la technologie Safehear, rendez-vous sur notre site internet et dans la rubrique Actualités.

UNE MUTUELLE TOUJOURS À L'ÉCOUTE DE SES ADHÉRENTS

Pour Muriel Blandin, responsable du développement commercial, donner la parole aux entreprises et se tenir à l'écoute de leurs attentes est essentiel :

« Le Mag Réglementaire est une possibilité supplémentaire de nouer le dialogue et nous souhaitons que nos adhérents puissent s'approprier ce nouveau support. Lors de la Matinale, les participants ont pu s'exprimer et nous les avons écoutés avec attention. Le résultat, c'est le Mag Réglementaire #2, construit ensemble ».



Vous souhaitez participer à une prochaine Matinale MBTP ? Un sujet vous tient à cœur et vous aimeriez le voir traité dans un prochain Mag Réglementaire ?

N'hésitez pas à nous contacter sur matinalembtp@upemo.com.

ELLCIE HEALTHY, LAURÉAT 2021 DU PRIX MBTP PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Thierry Muela, directeur industriel de la start-up Ellicie Healthy, répond à nos questions et nous présente ses lunettes connectées, qui permettent de prévenir deux dangers majeurs : l'endormissement au volant et les chutes.

MBTP : À QUOI SERVENT LES LUNETTES ELLCIE HEALTHY ?

Thierry Muela : « Elles permettent d'avertir un conducteur de son état de fatigue bien avant qu'il ne sente les premiers signes de l'endormissement. Grâce aux capteurs infrarouges intégrés dans la monture, les lunettes détectent en temps réel les mouvements des paupières. En effet, quand vous vous installez au volant, en pleine forme, vous battez des paupières toutes les 40 à 60 millisecondes environ. Au fil du temps, cette vitesse diminue et quand vos paupières sont lourdes, c'est qu'il est déjà trop tard, vous êtes en situation de danger. Nos lunettes interviennent avant. Elles surveillent votre état de fatigue et vous alertent, si nécessaire, par des signaux sonores et visuels. »

EN QUOI LES LUNETTES ELLCIE HEALTHY PEUVENT-ELLES ÊTRE UN OUTIL DE MANAGEMENT ?

« Nous travaillons avec de nombreux professionnels du BTP et du transport à qui nous proposons une interface de management. Grâce à cet outil de gestion, **les managers ont accès en temps réel aux données transmises par toutes les lunettes portées par leurs collaborateurs.** Ils connaissent les trajets effectués et le niveau de fatigue. Les managers sont alertés en même temps que le porteur des lunettes en cas de danger, via l'interface. »

LES LUNETTES ELLCIE HEALTHY PERMETTENT AUSSI DE CONTRÔLER L'ATTENTION DU CONDUCTEUR...

« En effet ! Si votre regard tend beaucoup vers le bas, vous serez alerté. Pourquoi regarde-t-on vers le bas en voiture ? **Pas forcément parce que l'on s'endort, mais plutôt parce que l'on regarde son smartphone.** Cela induit une conduite dangereuse. Les lunettes Ellicie Healthy vont donc signaler le danger. **C'est une fonctionnalité saluée par le prix Innovation de la Sécurité Routière en 2018.** »

ET D'ALERTE EN CAS DE CHUTE

« Et elles sont très efficaces ! C'est un vrai plus pour protéger les travailleurs isolés qui risquent de tomber et se blesser. Grâce aux lunettes, ils peuvent être géolocalisés et les secours être appelés automatiquement. »

SUR QUOI LA TECHNOLOGIE ELLCIE HEALTHY REPOSE-T-ELLE ?

« **Sur le travail et l'engagement des collaborateurs,** qui sont pour beaucoup des ingénieurs et des scientifiques ! Nous **travaillons aussi avec de nombreux laboratoires de recherche** afin de développer et tester nos innovations. Quant aux lunettes en elles-mêmes, elles comportent une quinzaine de capteurs qui permettent la collecte de données en temps réel. Ces data sont ensuite traitées et analysées grâce à l'intelligence artificielle. Accéléromètre, gyroscope, baromètre... La technologie de nos lunettes est en constante évolution. »

LES LUNETTES ELLCIE HEALTHY SERONT-ELLES BIENTÔT UN EPI¹ ?

« C'est l'objectif, en effet ! Nous travaillons actuellement sur des protections latérales transparentes à intégrer sur nos lunettes de façon à répondre à la norme EN166, qui concerne les protecteurs individuels de l'œil. Nous espérons finaliser le design courant novembre pour **une mise sur le marché au deuxième trimestre 2022.** »

Thierry Muela
lors du Festival
FimbActe

© MBTP



QUE REPRÉSENTE POUR VOUS LE PRIX MBTP PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL ?

« C'est fondamental ! Cela prouve que des personnes du métier trouvent du sens à ce que nous faisons. Tous les professionnels du BTP, les actifs comme les jeunes retraités, connaissent MBTP. **C'est une reconnaissance extrêmement importante pour nous.** Une distinction qui a de la valeur et que nous mettons en avant, au même titre que notre label « Fabriqué en France » : cela nous donne une légitimité. »

¹ EPI : Équipement de protection individuelle

LE RECRUTEMENT : CASSE-TÊTE DU BTP

300 000, c'est le nombre de postes à pourvoir cette année dans le secteur du BTP en France¹. Portés par les rénovations énergétiques (500 000 qui ont eu lieu en 2021) et la reprise des chantiers à la suite de la pandémie, les besoins de main d'œuvre des entreprises sont importants, tout comme leurs difficultés à recruter.

300 000 EMPLOIS À POURVOIR

Géomètres, couvreurs, charpentiers, tuyauteurs...

Dans le top 10 des métiers où le recrutement s'annonçait difficile en 2021, le secteur du BTP occupait les 4 premières places². C'est notamment en Bretagne, Nouvelle Aquitaine, dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté que les recruteurs sont en difficulté. Outre les professionnels cités plus haut, d'autres experts sont particulièrement recherchés pour leurs compétences numériques ou en gestion de projets³ : économistes de la construction, BIM (*Building Information Modeling*) managers ou encore spécialistes de la transition énergétique.

L'APPRENTISSAGE, CLÉ DE VOÛTE DU RECRUTEMENT

Plus de 20 % des quelque 700 000 entreprises du BTP ont recours à l'apprentissage. **En 2020, 56 713 contrats de ce type ont été signés dans les entreprises françaises du Bâtiment et des Travaux Publics⁴.** Près d'un chef d'entreprise du BTP sur deux, recrutant un apprenti, compte le garder dans son entreprise⁵. Quant aux jeunes apprenants, ils sont 93 % à être recrutés dans les mois qui suivent la fin de leur formation : 63 % en contrat à durée indéterminée et 30 % en contrat à durée déterminée ou en intérim⁶.

Pour les aider dans leurs démarches, les dirigeants peuvent compter sur les Centres de formation d'apprentis (CFA) : près de 30 % d'entre eux ont bénéficié de l'appui d'un CFA lors de la phase de recrutement et plus du quart reçoivent le soutien de la structure dans le suivi du parcours de leur apprenti. Les maîtres d'apprentissage peuvent notamment bénéficier du réseau CCCA-BTP⁹, qui compte 126 CFA spécialisés dans les métiers de la construction, répartis sur l'ensemble du territoire et permettant de préparer plus de 100 diplômes et titres professionnels différents.

LE TÉMOIGNAGE DE NELLY GAUGIRAND

La difficulté à recruter des collaborateurs qualifiés, rencontrée par près de 7 entreprises sur 10 dans le bâtiment⁴, Nelly Gaugirand la connaît bien. Cette participante à la Matinale MBTP est assistante de direction au sein de la société COREF, basée en région lyonnaise et spécialisée dans la fumisterie industrielle.

« *Nous faisons le pari de la transmission du savoir.* »
Nelly Gaugirand

« *Dans notre secteur, embaucher est difficile : le travail de maçon-fumiste peut être très physique, avec du port de charges lourdes et des températures parfois élevées dans les fours. Il est également trop peu connu, puisque la fumisterie n'est plus enseignée depuis longtemps. C'est pourtant un métier indispensable, avec des missions variées, des déplacements possibles partout en France et même à l'étranger. Pour pallier ces difficultés de recrutement, l'entreprise fait le pari de la transmission du savoir. En effet, nous embauchons des jeunes qui vont travailler en binômes avec des salariés expérimentés pendant des mois, voire des années. Nous avons envie que ces métiers perdurent et c'est une solution pour assurer la solidité de l'entreprise.* »

Parce que cette problématique est cruciale, un poste a été récemment créé au sein de l'entreprise pour s'occuper des recrutements, ce qui fait figure d'exception dans le secteur où 12 % des entreprises seulement (et souvent les plus importantes en taille) disposent d'une personne se consacrant à plein temps à cette problématique⁶.

¹ Chiffres ADEME

² Statistiques Pôle Emploi, 2021.

³ Batiactu.com, « Quels sont les métiers qui recrutent le plus dans le BTP », mai 2021.

^{4,6} Observatoire des métiers du BTP, février 2021.

⁵ « En 2020, Constructyts a formé plus de 327 000 stagiaires », rapport d'activité Constructyts, 2020.

⁷ Repères apprentissage BTP, CCCA-BTP.

⁸ Baromètre de l'artisanat MAAF/ISM, Les chiffres de l'apprentissage, septembre 2020.

⁹ ccca-btp.fr

REPENSER L'ENTREPRISE POUR RECRUTER

L'Observatoire des métiers du BTP note également que **20% des entreprises de la construction n'hésitent pas à recruter une personne moins qualifiée** qu'attendu initialement sur le poste, **tout en relevant le niveau de salaire proposé.**

L'intérêt du métier et les défis techniques qu'il pose peuvent également être des atouts à mettre en avant lors d'un recrutement. **L'emploi des énergies renouvelables dans la construction, la création de bâtiments ou encore les programmes de rénovation énergétiques** sont autant de domaines intéressants pour les candidats potentiels.

Pour attirer les talents, les experts du recrutement recommandent également de soigner le climat social de l'entreprise : montée en compétences des salariés déjà présents, démarche de prévention des risques professionnels, dialogue et relation de confiance... Tous ces éléments permettront d'améliorer l'image de l'entreprise et donneront envie de postuler.

Ces recommandations sont partagées par la Fédération Française du Bâtiment (FFB) qui souligne, quant à elle, l'importance de la « marque employeur » dans le recrutement : **«Aujourd'hui, le premier réflexe d'un candidat en quête d'informations sur votre société sera de consulter les avis postés sur Internet** à votre propos, et ce, souvent par vos salariés. Ces avis conforteront ou dissuaderont les candidats de postuler. Ils se renseignent ainsi sur le management, les perspectives d'évolution de carrière, l'ambiance générale de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les congés ou encore les salaires pratiqués. **Une marque employeur attractive n'est pas seulement le résultat d'une opération de communication, c'est le fruit d'une démarche structurée, d'une stratégie globale impliquant les services RH et marketing.»**

La FFB propose d'ailleurs, sur son site internet, une démarche en 7 points pour renforcer l'attractivité de l'entreprise.

VISER JUSTE, RECRUTER MIEUX



Établir une fiche de poste détaillée pour identifier vos besoins (durée de la mission, rémunération, niveau d'expertise demandé...).

Diffuser largement les offres d'emploi sur les réseaux sociaux professionnels généralistes, comme LinkedIn.



Publier les offres sur les sites de recrutement généralistes et spécialisés dans le BTP, afin de favoriser des candidatures de profils spécifiques et répondant aux critères recherchés en termes de compétences-clés et d'expérience : travaux.com, praxion.com ou encore actionbtp.com.



Assurer une veille des profils compétents sur les réseaux sociaux ou les sites de recrutement et ne pas hésiter à contacter directement les personnes.



Mettre en avant son offre sur le site internet et les réseaux sociaux de l'entreprise : cela permettra aux personnes attirées par votre entreprise de postuler directement.

Vous rapprocher des agences d'intérim spécialisées dans le BTP.



Recruter en interne : vous avez peut-être des collaborateurs compétents et intéressés par le nouveau poste.

Aller à la rencontre de potentiels candidats lors de salons professionnels, de sessions de job dating ou de journées portes ouvertes dans les écoles : toutes ces manifestations vous permettront de rencontrer de jeunes diplômés.

LA NOTIFICATION DÉMATÉRIALISÉE DU TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (AT / MP) DEVIENT OBLIGATOIRE

À partir de janvier 2022, toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, seront notifiées de leur taux de cotisation AT / MP, de façon dématérialisée. Pour remplir cette obligation légale, vous avez dû ouvrir un « compte AT / MP » sur le site net-entreprises.fr avant le 1^{er} décembre 2021.

DU PAPIER AU DOCUMENT DÉMATÉRIALISÉ

Dirigeant ou mandataire d'une entreprise de moins de 10 salariés, l'Assurance Maladie vous notifiait annuellement par courrier avec accusé de réception du taux appliqué à votre structure pour les accidents du travail et maladies professionnelles. **À partir du 1^{er} janvier 2022, vous ne recevrez plus de courrier papier, mais une annonce dématérialisée via le site net-entreprises.fr.**

Ce document, disponible en ligne, aura la même valeur juridique que le courrier de début d'année, ainsi que ceux envoyés en cas de recalcul des taux. Cette dématérialisation permettra plus de réactivité dans le suivi des taux AT / MP appliqués à l'entreprise.

DES INFORMATIONS ACTUALISÉES

En créant votre compte AT / MP et en vous abonnant à la notification dématérialisée, vous avez accès à des informations mises à jour quotidiennement et disponibles à tout moment. Notamment :

- aux taux de cotisation notifiés de votre établissement avec le détail de leur calcul ;
- aux sinistres récemment reconnus impactant vos futurs taux ;
- à l'historique de vos taux sur trois ans, afin de visualiser leur évolution ;
- à l'attestation des indicateurs des risques professionnels, nécessaire dans le cadre d'une réponse à un marché public.

À NOTER

À partir de janvier 2022, les entreprises ayant ouvert leur compte AT / MP seront automatiquement inscrites au service de notification dématérialisée par les caisses régionales d'Assurance Maladie chargées des risques professionnels (Carsat, Cramif, CGSS).

QUE SE PASSE-T-IL SI JE N'AI PAS CRÉÉ DE COMPTE AT / MP POUR MON ENTREPRISE ?

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie ne peut pas dématérialiser la notification du taux de cotisation. La décision de taux est alors adressée par voie postale. L'entreprise risque également une pénalité appliquée réglementairement par la caisse régionale. Elle s'applique chaque année sans adhésion au compte AT / MP et varie selon l'effectif de l'entreprise.



UN OUTIL DE PILOTAGE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le compte AT / MP vous permet également d'avoir accès à des informations qui pourront vous guider dans vos démarches de prévention des risques professionnels :

- **les barèmes des coûts moyens par secteur d'activité ;**
- **le bilan individuel des risques professionnels dans votre entreprise**, vous permettant de la comparer avec des structures de la même taille et du même secteur d'activité ;
- **un service de demande en ligne des Subventions Prévention TPE**, proposées aux entreprises de moins de 50 salariés pour les aider à financer des solutions de prévention des risques professionnels.

API SERVICES : ILS SIMPLIFIENT LA VIE DE VOS COLLABORATEURS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au-delà des garanties santé, la mutuelle met à disposition de vos collaborateurs de nombreux services qui peuvent se révéler précieux au quotidien pour leur faire gagner du temps et leur simplifier la vie.

Tour d'horizon des API Services compris dans les contrats standards MBTP.

LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

Vos collaborateurs et leurs ayants droit peuvent bénéficier de téléconsultations délivrées par des médecins généralistes ou spécialistes. L'accès à ce service, pour lequel il est nécessaire de s'inscrire sur la plateforme Médecin direct, partenaire d'API Services, est illimité et gratuit.

BON À SAVOIR

Ces médecins ne sont pas habilités à renouveler des ordonnances d'une durée supérieure à un mois et ne peuvent délivrer ni certificat médical, ni arrêt de travail.

L'ACCÈS À UN DEUXIÈME AVIS MÉDICAL

Délivré par des experts reconnus, ce deuxième avis permet à votre salarié et à ses proches de prendre une décision éclairée en cas de maladie grave ou avant une intervention chirurgicale importante. Il est disponible une fois par famille et par année civile, via la plateforme deuxiemeavis.fr.

UNE ASSISTANCE POUR LA VIE QUOTIDIENNE

Aide à domicile, entretien du jardin, livraison de courses, garde d'enfants, aide aux devoirs, présence d'une auxiliaire de vie... En cas d'hospitalisation de plus de 48 heures ou d'immobilisation de plus de 5 jours de votre salarié ou de son conjoint, sa famille peut bénéficier de 10 heures de ces services qui facilitent le quotidien.

BON À SAVOIR

Pour bénéficier de l'assistance API Services, vos collaborateurs doivent faire une demande d'assistance au plus tard 7 jours après l'événement qui ouvre leur droit à l'assistance.

UN SERVICE ILLIMITÉ D'ÉCOUTE ET DE CONSEIL

Vos salariés ont besoin de conseils sur des sujets administratifs, sociaux ou économiques ?

Une équipe de professionnels formés leur proposera des solutions adaptées : orientation vers les services administratifs, délivrance d'informations générales sur les aides à leur disposition ou encore accompagnement social.



Selon le contrat souscrit, vos collaborateurs peuvent avoir accès à encore plus de services. Ils peuvent contacter API Services 7 j/7, 24 h/24 au 04 72 27 79 99 (coût d'un appel local).

ADDICTIONS EN ENTREPRISE : LE RÔLE ESSENTIEL DE LA PRÉVENTION

Tabac, alcool, cannabis et médicaments anxiolytiques sont les produits psychoactifs les plus consommés par les salariés et agents publics français¹. Si les raisons qui poussent à leur consommation sont diverses et souvent personnelles, leur usage peut avoir des conséquences dans le cadre professionnel : difficultés de concentration, risques accrus d'accidents du travail, tensions entre collègues... Le rôle de l'entreprise est alors essentiel pour préserver la santé des travailleurs mais aussi pour rester compétitive.

ADDICTIONS AU TRAVAIL : UN PHÉNOMÈNE LARGEMENT RÉPANDU

Si tous les secteurs d'activité sont concernés, celui de la construction figure parmi les plus exposés² à la consommation de produits psychoactifs, note Santé Publique France : **15% des hommes, salariés du BTP boivent chaque jour de l'alcool, y compris pendant leur temps de travail**, et 38,6% consomment quotidiennement du tabac.

Ces chiffres mettent le secteur de la construction sur le « podium » des professions les plus consommatrices, avec les métiers des arts et spectacles, l'agriculture et l'hébergement-restauration. Si, d'une manière générale, **l'emploi apparaît comme un facteur de protection face aux conduites addictives³** (les demandeurs d'emploi sont globalement plus consommateurs que les actifs occupés), de nombreux salariés déclarent néanmoins augmenter leur consommation de produits psychoactifs en cas de stress au travail⁴. **Des conditions d'exercice éprouvantes, physiquement ou psychologiquement, peuvent ouvrir la porte aux consommations excessives**, tout comme la recherche

de performance (pouvant mener à un « dopage » professionnel) et certaines « cultures » d'entreprise, pouvant favoriser la consommation d'alcool lors de certains événements.

« La consommation excessive d'alcool multiplie par 2 le risque d'accidents du travail graves. » »

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) souligne que **le risque d'accidents du travail graves est multiplié par 2 chez les femmes buvant au moins deux verres d'alcool par jour ainsi que chez les hommes qui en boivent quatre.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des tests de dépistage sont possibles mais sous certaines conditions

Le Conseil d'État a autorisé, dans son arrêt n° 394178 du 5 décembre 2016, **la tenue de tests de dépistage salivaire et d'alcoolémie pour les salariés tenant des postes dits « hypersensibles drogue et alcool »**. Attention, ces dépistages, soumis au secret professionnel, doivent être prévus dans **le règlement intérieur de l'entreprise ou dans une note de service et ne peuvent se tenir qu'avec l'accord du salarié**. Il n'existe pas de liste des postes dits « hypersensibles ». Ils doivent être identifiés par l'employeur avec le médecin du travail, en collaboration avec les délégués du personnel et être précisés dans le règlement intérieur.

¹ Les conduites addictives de la population active, chiffres clés issus de la cohorte CONSTANCES, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et des conduites addictives (Mildeca), mars 2021.

^{2,3} Consommation de substances psychoactives et milieu professionnel, Santé Publique France, mai 2021

⁴ Baromètre santé 2010 (INPES) cité en note 2.

⁵ Impact des consommations de substances psychoactives sur le travail : le regard des dirigeants, des responsables RH et des représentants du personnel / syndicats, sondage BVA / Mildeca / OFDT, octobre 2015.

⁶ Les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument (ESPER), Mildeca, octobre 2021.



EN TANT QUE DIRIGEANT, IL EST POSSIBLE D'AGIR

L'article L. 4121-1 du Code du travail indique que l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour «**assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés**». Le rôle des dirigeants et managers est donc crucial en matière de prévention et ils en sont conscients : **85 % d'entre eux se disent préoccupés par les questions de toxicomanies et de leurs impacts au travail**⁵. Pour les aider, le gouvernement a lancé en octobre 2021 la

charte ESPER⁶, mettant à la disposition des employeurs signataires, les ressources nécessaires à la mise en place d'une action de prévention collective des addictions en entreprise : réseau de partenaires, échanges de bonnes pratiques, « boîte à outils »... En dehors ou en complément de ce dispositif, d'autres actions sont possibles pour répondre encore plus précisément aux besoins de votre entreprise du BTP.



DÉCLIC ADDICTIONS, UNE SOLUTION DE PRÉVENTION QUI A FAIT SES PREUVES

Pour vous aider à aborder le sujet des produits psychoactifs et de la dépendance auprès de vos collaborateurs, la Fondation du BTP a créé Déclic addictions, **une formation spécialement conçue pour les acteurs du BTP, qu'ils soient dirigeants, préventeurs, managers ou salariés**. Elle emploie une pédagogie active basée sur l'expérience, les échanges entre participants et des conseils pratiques. Elle propose également un accompagnement personnalisé après la formation et **permet à chacun de s'interroger sur sa propre consommation de produits psychoactifs**.

Pour en savoir plus :
fondation-btp.com/declic-addictions

janvier sobre

2022 - 4^e édition

135 000
participants
en 2021!

Sensibilisez vos collaborateurs aux problèmes liés à l'alcool en les invitant à s'interroger sur leur propre consommation.

Relevez le défi !



JANVIERSOBRE.FR

EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU BTP

FONDATION
du BTP 
Reconnue d'utilité publique